

# LA FEUILLE DE CHENE

**Bulletin municipal - Octobre 2021 - N°4**

**Directeur de publication :** Thierry SERIN

**Comité de rédaction :** Olivier MARTIN - André VIVENS - Laure DURAN

**Conception/Impression/Crédits photos :** Mairie

**Tirage :** 350 exemplaires - **Gratuit**



## Horaires d'ouverture de la Mairie

◇  
lundi, mardi, jeudi  
de 13h30 à 17h30

◇  
mercredi  
de 9h00 à 12h30

◇  
vendredi  
de 13h30 à 19h00

◇  
Téléphone  
09 72 90 60 98  
05 65 29 60 98

◇  
Mail  
la.rouquette@orange.fr

◇  
Site Internet  
www.larouquette.org



## Edito

L'été a tiré sa révérence et nous a gratifié d'une arrière-saison plutôt souriante ! Souriantes aussi sont les nouvelles d'une manière générale. Il est sans doute un peu tôt pour crier victoire quant au recul de la pandémie mais, pour l'heure, les signaux sont encourageants et incitent à l'optimisme. La rentrée de nos enfants était scrutée de près sur le plan sanitaire, afin de voir si les retours de vacances n'entraînaient pas une reprise de cas positifs à la COVID. Il n'en est rien. Les signaux sont au vert et cette situation découle certainement de la vaccination et d'une vigilance maintenue sur le respect des règles sanitaires.

Ce faisant, les activités associatives et les manifestations reprennent tout doucement dans notre commune. Les contraintes du pass-sanitaire n'effraient pas les plus volontaires : les bénévoles sont heureux de se revoir et plus que jamais motivés pour proposer de nouvelles animations. La fête du village, début juillet, a montré que le besoin de se retrouver et de se distraire était important. Sa réussite a été exceptionnelle : félicitations à toute l'équipe du Foyer des jeunes qui a œuvré sans compter pendant ce week-end de festivités.

Nos projets avancent eux aussi. Dans les prochaines semaines, et d'ici à la fin de l'année, l'aménagement des espaces publics du bourg de La Rouquette vont toucher à leur fin. La réalisation des espaces verts et des revêtements va boucler une année de travaux pour embellir le cœur de village, en améliorer l'utilisation notamment pour les Personnes à Mobilité Réduite et valoriser un espace qui nous est cher et qui nous représente. Merci encore à tous les riverains du bourg d'avoir supporté la gêne occasionnée.

D'ici quelques jours, débiteront également les travaux concernant la modification de la traverse de La Bastide-Capdenac. Finalisés, ils devraient permettre de réduire la vitesse et une utilisation plus sécurisante pour les riverains. De tels aménagements sont également à l'étude pour les traversées de Trigodinas, dans un premier temps, puis de Lompla.

Enfin nous avançons aussi collectivement dans deux autres domaines : les déchets et l'utilisation des sols pour les constructions. Vous verrez dans ce bulletin que les changements à venir sont conséquents. Ils vont transformer notre quotidien mais ils semblent difficiles à éviter. La pandémie a au moins permis de nous rendre compte que nous étions capables de nous adapter ! Nous saurons aussi le faire dans ces domaines : c'est important pour notre avenir.

Nous espérons que cette lecture vous sera agréable et que le niveau d'information qu'elle procure vous donnera satisfaction. Je vous souhaite une fin d'année « positive » et teintée d'optimisme !

## Dates à retenir

**Cérémonie au monument aux morts : 11 novembre 2021 à 11h30**

## OLD : un nouveau sigle auquel nous devons nous habituer !

Le réchauffement climatique n'est plus un concept abstrait dont on parle dans les médias : il nous touche au quotidien. Pour rappel les températures moyennes relevées par la station météo de l'aérodrome de Grave ont augmenté de 1,5°C entre 2010 et 2020 ! Cette augmentation des températures a évidemment des conséquences en matière d'incendie. Notre commune est classée parmi les 91 communes aveyronnaises à fort ou très fort risque. Elle se voit donc appliquer les règles en vigueur depuis plusieurs années dans les départements du Sud de la France. L'arrêté préfectoral du 7 janvier 2021 instaure les obligations de débroussaillage préventif des incendies d'espaces naturels combustibles : autrement dit les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage).

**Qu'est-ce que débroussailler ?** C'est une opération de réduction du couvert végétal. La rupture de continuité de la végétation permet de limiter la propagation du feu. Cela implique de faucher l'herbe, couper les broussailles à ras, d'élaguer les arbres jusqu'à une hauteur minimale de 2 m, de tronçonner certains arbres, d'éliminer ceux qui sont morts... Les bouquets d'arbres conservés ne doivent pas excéder 15 m de diamètre et il doit y avoir discontinuité entre les bouquets. La surface totale des îlots arbus-tifs ne doit pas dépasser 15 % de la surface à débroussailler. Les arbres ou les branches situés à moins de 2 m d'une ouverture ou d'un élément de charpente apparente doivent être enlevés. Les haies conservées doivent être réduites à moins de 2,5 m<sup>3</sup> (épaisseur x hauteur x 1 mètre) par mètre linéaire (hors le volume des arbres). Les rémanents de coupe doivent être éliminés et la litière (feuilles, aiguilles) doit être ratissée : évacuation, broyage ou incinération dans le

## Ouest Aveyron Communauté : le nouveau PLUi avance.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal entre dans sa dernière phase. Imposé par l'État, il est conduit à l'échelle de l'intercommunalité et plus à celle de la commune. L'autre évolution (presqu'une révolution !) est qu'il nous est imposé de nous montrer beaucoup plus économe en superficie constructible dans le but de limiter fortement l'artificialisation

des sols. C'est un cabinet d'étude qui mène les opérations de consultation des élus et des citoyens, cartographie, rédaction... Trois réunions d'information à l'attention des citoyens se sont tenues pour couvrir le territoire d'OAC. D'ores et déjà nous savons que les zones constructibles à destination d'habitation, pour les 10 ans à venir, seront limitées à environ 2 ha pour La Rouquette. Loin des 36 ha où la construction était possible dans le précédent PLU et des 9 ha construits depuis 2010 ! Cela

strict respect des réglementations en vigueur.

**Où s'appliquent les OLD ?** Une carte des zones à aléas forts (zones boisées, friches, landes, boisements linéaires) sur notre commune a été établie par les services de l'État. Les OLD s'appliquent à ces zones et à 200 m en périphérie. En fait c'est pratiquement toute la commune qui est concernée.

**Où doit-on débroussailler ?** Le « maintien en l'état débroussaillé » s'applique à 50 m des constructions et des installations de toutes natures (antennes, chantiers...), en zones AU et U du PLU, le long des routes et voies de circulation (2 ou 4 m de part et d'autre selon les cas), sous les lignes électriques...

**Qui doit débroussailler ?** C'est au propriétaire de la construction de débroussailler y compris sur un terrain dont il n'est pas le propriétaire et qui serait à moins de 50 m de son habitation. Dans ce cas, il doit prévenir le propriétaire de la parcelle de son intervention par écrit et en respectant des règles précises. Pour les voies de circulation, ce sont les collectivités territoriales qui débroussaillent. Enfin en cas d'infrastructures linéaires (voies ferrées ou lignes électriques par exemple) le gestionnaire a une OLD. A ce titre nous avons saisi ENEDIS pour qu'ils traitent les résidus de coupe sous les lignes qui constituent de potentiels foyers d'incendie.

Une réunion d'information sera programmée durant laquelle nous pourrions apporter des réponses à vos questions concernant ces OLD. Tout ne pourra se faire immédiatement. Mais dès maintenant nous devons commencer cet important chantier, en priorisant les éléments qui présentent le plus de risques, afin de nous mettre en conformité et protéger nos biens et surtout les personnes.

induera forcément de nouvelles pratiques dans notre utilisation de l'espace (résorption de la vacance de logement, densification de l'habitat notamment). Toutes les communes subissent cette contrainte : si nous ne la respectons pas, le PLUi pourrait être déclaré non valable et toute nouvelle construction serait bloquée ! Le PLUi devra être approuvé en 2023. D'ici là, courant 2022, de nouvelles réunions d'information et de concertation se tiendront sur ce thème.

### Déchets ménagers : une révolution !

Nous l'avons déjà évoqué dans La Feuille de Chêne, nous allons assister dans les deux années à venir à une véritable révolution (encore une !) en ce qui concerne nos ordures. L'État a programmé une très forte augmentation de la taxe sur les ordures ménagères (TGAP). Elle doit passer de 18€ la tonne à environ 60€ en 2024 ! Ajoutant à cela la forte hausse des charges (traitement et transport des ordures), le service d'enlèvement des ordures ménagères tel qu'il existait à Ovest Aveyron Communauté n'était pas viable : pour assurer l'équilibre financier il aurait fallu énormément augmenter la taxe payée par les familles. Guy Marty et Françoise Mandrou-Taoubi, délégués aux déchets à OAC, ont beau-

coup travaillé et présenté un nouveau système à l'ensemble des conseillers communautaires. Cette nouvelle organisation a été débattue dans tous les Conseils municipaux et adoptée en Conseil Communautaire à une très large majorité. La collecte des ordures ménagères, du tri et du verre sera regroupée : il y aura environ 7 points de collecte à déterminer pour notre commune. Ces colonnes seront vidées par des camions semi-automatisés. La nouveauté réside aussi dans le fait qu'un badge permettra de repérer le nombre de sacs d'ordures ménagères (sacs noirs) jetés par famille. Une tarification incitative sera mise en place pour jeter le moins de déchets possible. L'objectif est de limiter au maximum la production de ces déchets qui ont un coût important pour la

société et pour notre environnement. Le tri et le compostage seront encouragés et développés. L'équipement sera réalisé en 2022 et de 2023 à 2024 une année blanche permettra à chacun de tester le système sans changement de tarification. Les changements sont importants mais ils sont indispensables pour nous permettre de limiter la hausse du coût du service répercutée à l'utilisateur et surtout pour préserver notre environnement.

**Contrôle périodique des installations d'assainissements individuels (non collectif) : dans le cadre de la réglementation, votre installation fera l'objet d'un nouveau contrôle à compter du mois de décembre 2021 par les services d'OAC.**

### Principaux travaux réalisés par l'équipe technique de mai à septembre

Les tâches courantes d'entretien des cimetières et des espaces verts au stade, à l'aire de loisirs, autour de l'école et des églises principalement, la maintenance et les réparations diverses, l'entretien des chemins communaux constituent toujours le quotidien de leurs activités. En complément de ces opérations courantes, ils sont intervenus pour faciliter l'installation de la fibre à Bros. La restauration du petit patrimoine s'est poursuivie à Lompla avec la reprise de l'armature de la gueule du four communal et la restauration de la toiture du lavoir. Le monument aux morts à La Rouquette a été restauré ainsi que la croix qui le surplombe. La tête du mur du cimetière de La Bastide-Capdenac, accrochée par un véhicule a été reprise. Le mur en pierre situé à l'entrée de l'église de La Rouquette a été rehaussé. Enfin, un mur de soutènement ayant cédé rue du Château dans le bourg, il a été remplacé par un mur bâti en blocs à bancher. Notre commune est étendue, et comme vous le constatez, les tâches ne manquent pas pour nos agents ! Les dalles du plafond de la cantine de l'école ont été remplacées durant l'été par des dalles acoustiques pour améliorer l'insonorisation de la pièce. Le logement communal de La Bastide-Capdenac, suite au départ des locataires, s'est vu offrir une cure de rafraîchissement.

### Autres travaux réalisés par des entreprises externes

Concernant la voirie d'intérêt communautaire ou communale, une reprise de revêtement en bicouche a été appliquée côte de la Melle, à Souzils, à La Sicardie, à La Vieuzelle et route de La Mouline pour remettre en état la chaussée dégradée. Trois portions de chemins communaux (chemin de Combecave, chemin du Travers et chemin du Moulin de la Paille) ont bénéficié de la pose d'un revêtement tri-couche sur une portion de parcours pour améliorer l'accès des riverains et utilisateurs. A Orthonac, des travaux de captage des eaux de ruissellement ont été réalisés rue de la Bassinerie. Enfin, à La Bastide-Capdenac un mur de soutènement a été repris par la pose de gabions. Des séparateurs modulaires permettant de tester une réduction de vitesse en traversée de La Bastide-Capdenac ont été installés avant la mise en place définitive de chicanes. N'hésitez pas à faire remonter en mairie vos observations.



## Fête de la Rouquette : un week-end qui a fait du bien !

Le week-end du 3 et 4 juillet 2021, la fête du village était enfin de retour après un an d'absence ! Le Foyer des Jeunes remercie tous les habitants de la commune d'avoir réservé un accueil chaleureux aux équipes pour les aubades du 26 juin ainsi que tous les partenaires professionnels qui ont contribué à la réussite de la fête. Ce fut l'occasion pour tous de se retrouver autour d'animations qui ont eu un très grand succès, le samedi avec la soirée moules-frites-paninis animée par un DJ qui a fait danser jusqu'à 2 heures du matin, une salle comble.



Le lendemain, après la messe et le dépôt de gerbe au monument aux morts suivis de l'apéritif offert par la municipalité, de nombreux participants au concours de pétanque se sont affrontés dans le nouveau cœur de village. Pour clôturer la fête, un repas aligot-saucisse a été concocté par Romain et Guy de l'entreprise rouquetteuse Aveyron Traiteur.



Le repas a été proposé en extérieur aux 400 convives, suivi du traditionnel bal musette animé

par Didier Malvezin où jeunes et moins jeunes ont retrouvé le plaisir de danser ensemble. Le feu d'artifice, toujours aussi spectaculaire, a illuminé notre village pour le plaisir de tous.



Afin de remercier tous ceux et celles qui n'ont pas ménagé leurs efforts durant cette fête, le comité a organisé une sortie à Aqualand Agen qui s'est déroulée le 5 septembre 2021. Glissades, émotions et rigolades ont été au rendez-vous lors de cette sortie !!!

En attendant de vous retrouver en 2022, le Foyer des Jeunes qui doit renouveler son bureau (n'hésitez pas à nous rejoindre !) est en réflexion pour la tenue d'un marché de Noël en décembre.

**Assemblée générale du Foyer des Jeunes : vendredi 5 novembre à 19h30 salle au-dessus de la mairie (CELER)** avec comme ordre du jour : bilan financier, animations (passées et à venir), renouvellement du bureau.

### ADMR - La Caselle

Reconduite cette année encore, la tombola de l'ADMR - La Caselle, vient d'être tirée jeudi 14 octobre au bureau de l'association par une étudiante villefrancoise qui s'est prêtée de bonne grâce à cette lourde tâche. 27 gagnants vont se partager les nombreux et divers lots dont le premier est un repas gastronomique pour deux personnes, d'une valeur de 140 €. Tous les gagnants ont été contactés pour retirer leurs lots.

L'association-La Caselle remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé à cette tombola et plus particulièrement les commerces, entreprises et particuliers qui ont offert des lots.



## Vers une année scolaire plus sereine à l'école ?

Le jeudi 2 septembre 2021, les enfants de la commune ont retrouvé le chemin de l'école pour la rentrée, encore placée sous le signe du dernier protocole sanitaire en vigueur.

Le niveau 2 (jaune) de vigilance a été abaissé et à partir du lundi 4 octobre, en passant au vert, les enfants à partir du CP ont donc pu « quitter le masque » en intérieur comme en extérieur tout en continuant à effectuer les gestes barrière.

Tout est fait pour que l'accueil en présentiel reste possible. Il y va de la responsabilité de cha-

cun, équipe, enfants et parents.

Cette année, l'école accueille près de 88 élèves avec à venir des « tous petits » qui feront leur rentrée dans le courant de l'année.



De nombreux projets : piscine, sorties au théâtre, châtaignes, découverte du handball, occitan ainsi que des débats « philo » sur des notions essentielles comme le respect avec les plus grands, sont au programme.

De plus, notre école a demandé le label « éco-école » car elle est engagée depuis l'an dernier, dans une démarche citoyenne de réflexion sur « l'anti-gaspi » à la cantine, l'alimentation, la gestion des déchets, etc...

Alors en espérant que les mois à venir se déroulent au mieux, nous souhaitons à tous les enfants de notre école une belle année scolaire !

## Extension des consignes de tri

Le SYDOM (Syndicat Départemental des Ordures Ménagères) de l'Aveyron lance à partir du 1<sup>er</sup> novembre une extension des consignes de tri. A partir de cette date **tous les emballages pourront être jetés dans le sac jaune**. Fini le casse-tête de ce qui se jette dans le sac jaune ou le sac noir ! Pots de yaourts, films plastiques, barquettes polystyrène, papiers d'emballage du beurre, tubes de dentifrice, capsules diverses, blisters de médicaments... tous les emballages vont dans le sac jaune ! (voir document joint). Et dans le doute : privilégier le sac jaune ! C'est un changement important dans nos pratiques, qui va favoriser la diminution de volume du sac noir (ordures ménagères). Par contre les objets n'ont toujours pas leur place dans les sacs (noir ou jaune). Ils doivent être déposés en recycleurie pour une seconde vie ou jetés en déchèterie pour une valorisation matière.

**NOUVEAU**

# TRIONS TOUS LES EMBALLAGES !

+ D'INFOS SUR : [TRIONSTOUSLESEMBALLAGES.FR](http://TRIONSTOUSLESEMBALLAGES.FR)

**SYDOM** Aveyron

Instagram and Facebook icons

CITEO





# NOUS TRIONS DÉJÀ...

TOUS LES FLACONS & BOUTEILLES EN PLASTIQUE



TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON & BRIQUES



TOUS LES PAPIERS



TOUS LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



# MAINTENANT TRIONS TOUS LES EMBALLAGES !

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

TOUTES LES BARQUETTES



TOUS LES POTS, BOÎTES & TUBES



TOUS LES SACS, SACHETS & FILMS



TOUS LES PETITS MÉTAUX

TOUS LES BOUCHONS, COLLERETTES, CAPSULES & OPERCULES



TOUS LES SACHETS, POUCHES & TUBES



TOUS LES AUTRES PETITS MÉTAUX



LISTE NON EXHAUSTIVE : tous les emballages se trient, quels qu'ils soient !

+ D'INFOS SUR : [www.trionstouslesemballages.fr](http://www.trionstouslesemballages.fr)

